



## Saisie attribution pour une créance de 1990

Par **MARC81**, le **17/02/2016** à **22:00**

Bonjour,

Le 3 février, mon compte bancaire se voit prélevé d'environ 1400 euros, sans aucune forme d'avertissement, tous les comptes bloqués.

je reçois le 12 février le procès verbal de saisie attribution de la part d'un huissier, pour une créance en date de 1990 à priori non honorée.

ce courrier me précise agir en vertu : d'une requête et ordonnance portant injonction de payer du tribunal d'Instance en date de 01/1990, signifiée en 02/1990 dûment revêtu de la formule exécutoire en date de 03/1990, signifié en la forme en date de 06/1990. Ceci sans aucun documents ou copies. Avec ce papier il y est joint un document que je suis sensé remplir et renvoyer: Acquiescement à saisie-attribution.

N'ayant jusqu'à ce jour rien reçu de qui que ce soit sur cette créance, quelle doit être ma réaction, dois-je effectivement payer ou bien existe-t-il une procédure à réaliser. Comment agir pour le déblocage de mes comptes ?

Merci de tous les éléments que vous pourriez m'apporter pour solutionner cette situation.

Par **youris**, le **18/02/2016** à **00:35**

bonjour,

avez-vous déménagé à l'époque ou votre créancier a obtenu ce titre exécutoire ?

Vous pouvez ne pas signer l'acquiescement et contester cette saisie auprès du juge de l'exécution mais vos comptes resteront bloqués dans l'attente de sa décision.

vos titres exécutoires sont valables jusqu'en 2018.

salutations